



Rapport préliminaire sur le premier tour de l'Election présidentielle 2022

L'étrange cécité du Conseil Constitutionnel face à la fraude INSTITUTIONNELLE.

LES CHIFFRES

Données INSEE consultables et résultats officiels annoncés par le Ministère de l'Intérieur, sans correction donc:

1 630 communes avec plus d'inscrits que d'habitants
1 744 avec au moins autant d'inscrits que d'habitants

11 898 communes sont concernées par une distribution des suffrages exprimés « inédite », soit :

8 434 communes sans votes nuls
4 053 communes sans votes blancs
2 105 communes sans votes nuls ni blancs

3 768 communes avec des scores répliqués à l'identique pour l'ensemble des trois premiers candidats dont :

1 747 communes sans vote nul
1 326 communes sans vote blanc
821 communes sans vote blanc ni nul

On enregistre une variation du nombre d'inscrits au cours de la soirée électorale pour un total de + 1 639 300 inscrits entre les premiers résultats diffusés le 10 avril et la fin du dépouillement le 11 avril.

Détail des fluctuations :

Baisse du nombre d'inscrits de 817 570 jusqu'à 23h40, dont 457 570 en une minute.
Augmentation du nombre d'inscrits de 1 227 400 à 23h47 le 10 avril.
Entre 3h35 et 3h36 le 11 avril, augmentation du nombre d'inscrits de 1 396 300.

Remarque: Selon les statistiques de l'INSEE du 24 février 2017, il y avait 45 678 000 inscrits sur les listes et 1.3 millions d'inscrits à l'étranger, soit une augmentation respective de 3.58 % et 10.5 % entre 2017 et 2022.

Anomalies constatées à 3h36 du matin:

Candidats enregistrant des gains hors des écarts statistiques type:

*Emmanuel MACRON
Jean-Luc MELENCHON
Eric ZEMMOUR
Yannick JADOT
Valérie PECRESSE
Anne HIDALGO*

Candidats enregistrant un défaut de voix hors écarts statistiques type:

*Marine LE PEN
Jean LASSALLE
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Nathalie ARTHAUD*

Candidats enregistrant une différence de voix explicable par les irrégularités type d'une distribution naturelle:

*Philippe POUTOU
Fabien ROUSSEL*

Éléments qui font douter objectivement de la régularité du suffrage :

Matériel électoral déposé dans son intégralité en Préfecture le jour même du dépouillement sans aucune possibilité pour les citoyens d'effectuer un contrôle *a posteriori*. Aucune copie n'est autorisée. *

Aucune publication de résultats par le Ministère de l'Intérieur entre 0 et 45 % du dépouillement sur la base du nombre d'inscrits d'où une impossibilité de constater que tous les candidats partent bien avec un total de suffrages à zéro.*

Nombre et répartition géographique des bureaux de vote*

1 509 communes sont concernées par des rectifications de résultats au cours de la soirée électorale, celles-ci portent sur 267 537 voix.

87 communes des DOM-TOM sont concernées par une absence de publication de recensement, au moins depuis 2014.

On constate une augmentation globale des inscrits de plus de 10% sur ces communes entre 2017 et 2022.

Vérification de l'identité des électeurs par simple présentation de la « Carte Vitale » rendue possible depuis peu**

Ecart statistique type excessif dans les villes à plus de 100 bureaux de vote, là où la fraude est par nature plus efficace.

**Chaînes de surveillance insuffisantes - impossibilité de les mettre en œuvre*

***Arrêté du 16 novembre 2018, tel que publié au Journal Officiel*

Selon le Figaro, du 12 Février 2020, il existe un excès de 2.6 millions de Cartes Vitales, après une enquête portant sur un total estimé de 5.2 millions de Cartes Vitales en trop.

Conclusion:

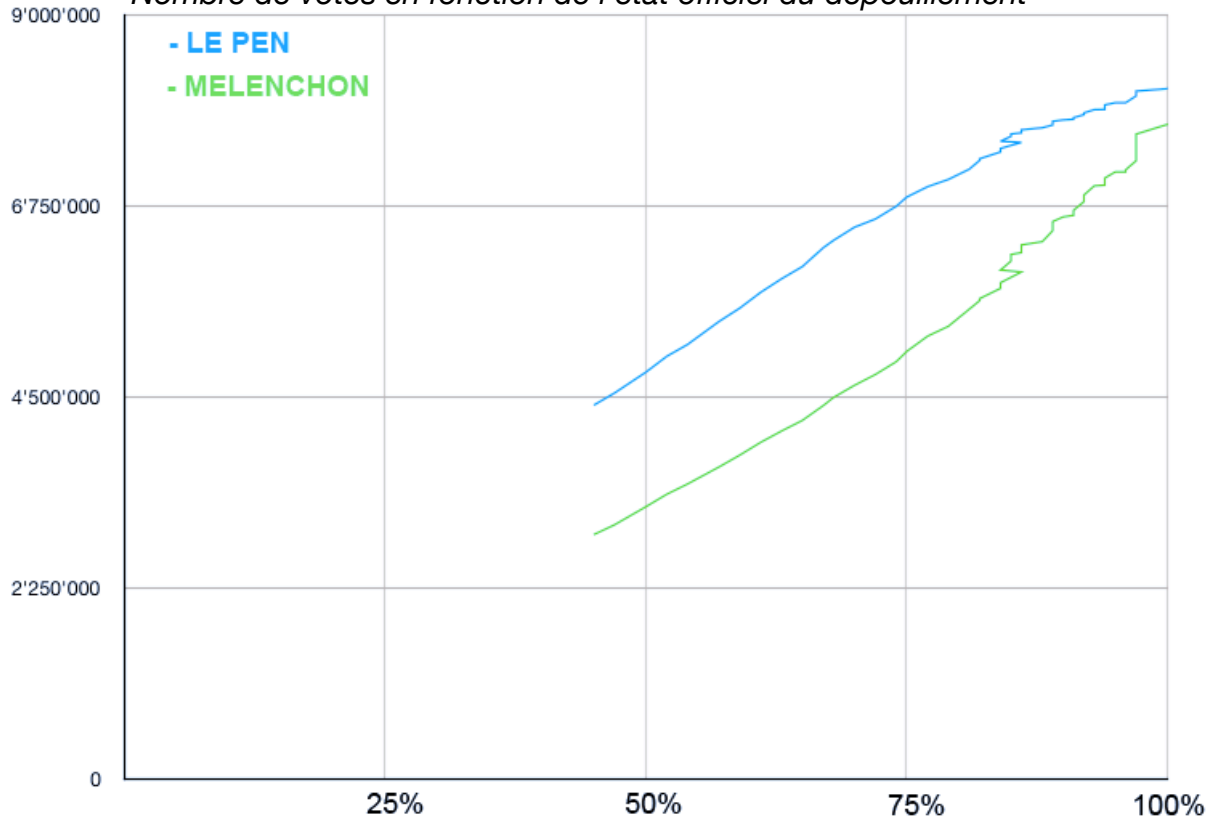
Une fraude portant sur plusieurs millions de voix est non seulement rendue possible par la volonté farouche de l'Etat de ne pas mettre en place tous les garde-fous qui permettraient de sécuriser le scrutin mais elle est aussi avérée, ne serait-ce que parce qu'il ne peut en aucun cas y avoir plus d'inscrits que d'habitants.

Vous trouverez ci-après quelques éléments graphiques qui précèdent la diffusion d'une étude croisée plus complète.

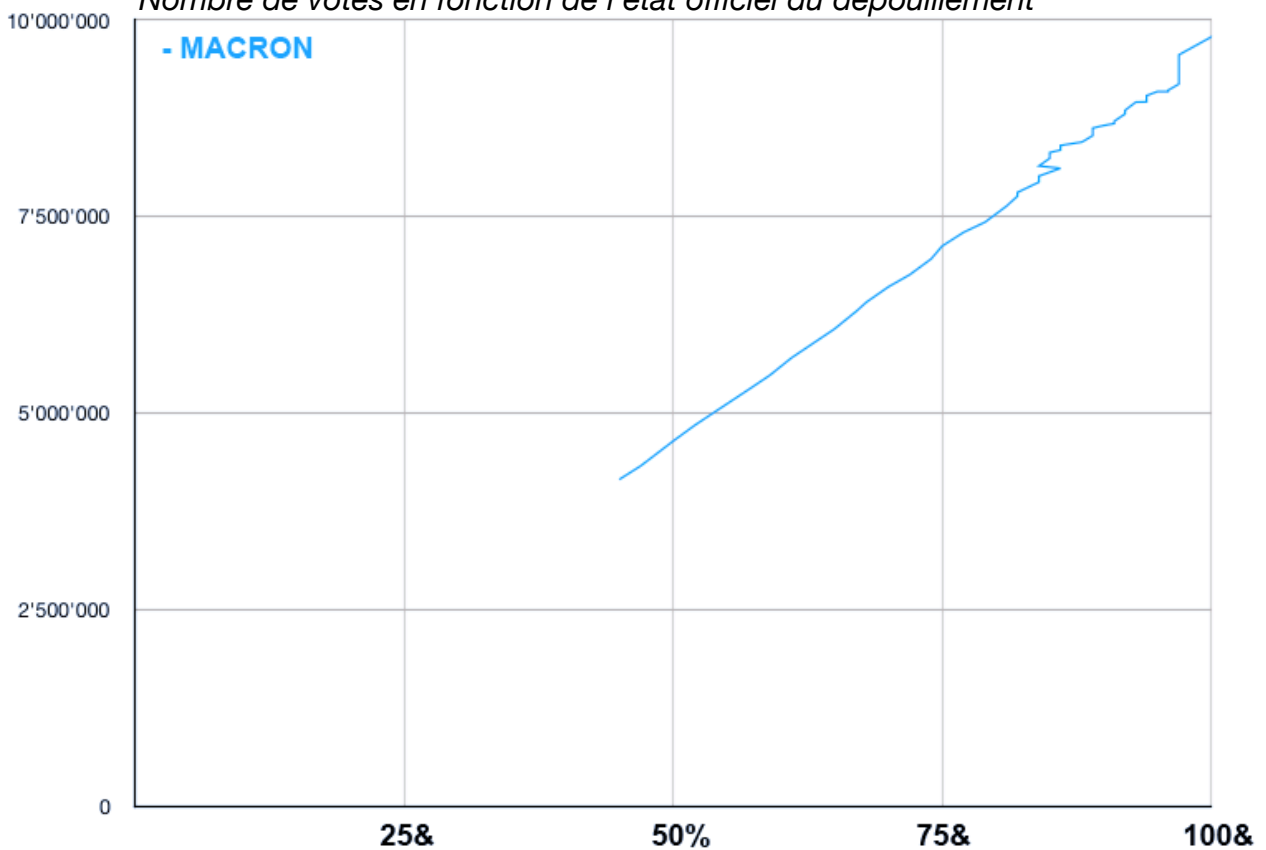
Nous proposerons aussi une méthode destinée à approcher le résultat réel du premier tour, sachant que toute preuve de la fraude qui serait détenue en préfecture doit être considérée comme détruite ou inaccessible.

L'amplitude de la fraude ne peut être déterminée précisément, mais une approche combinée suggère qu'elle atteint probablement plusieurs millions de voix au total, en faveur du candidat Macron, du candidat Mélançon et à la défaveur des candidats Le Pen et Lassalle.

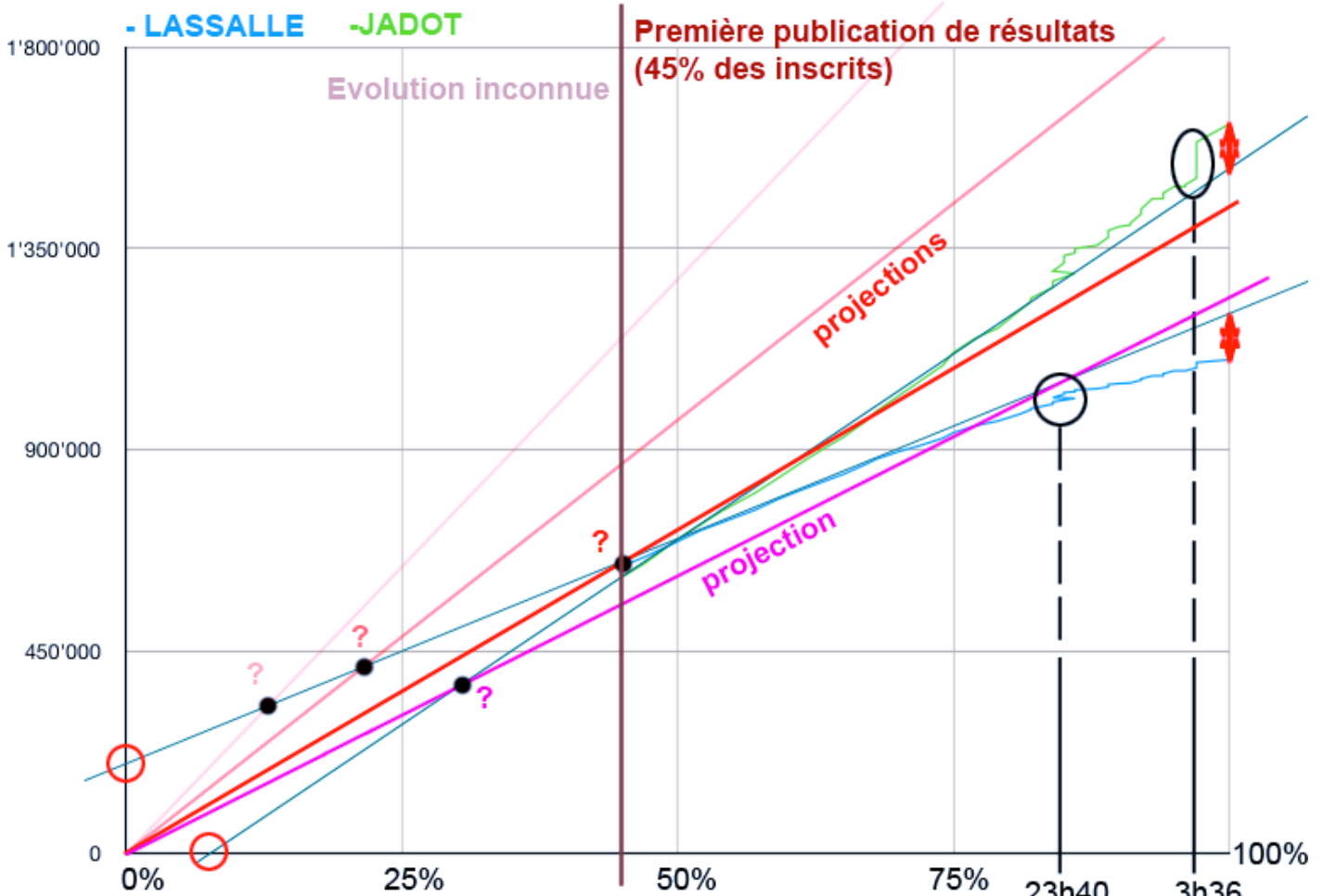
Nombre de votes en fonction de l'état officiel du dépouillement



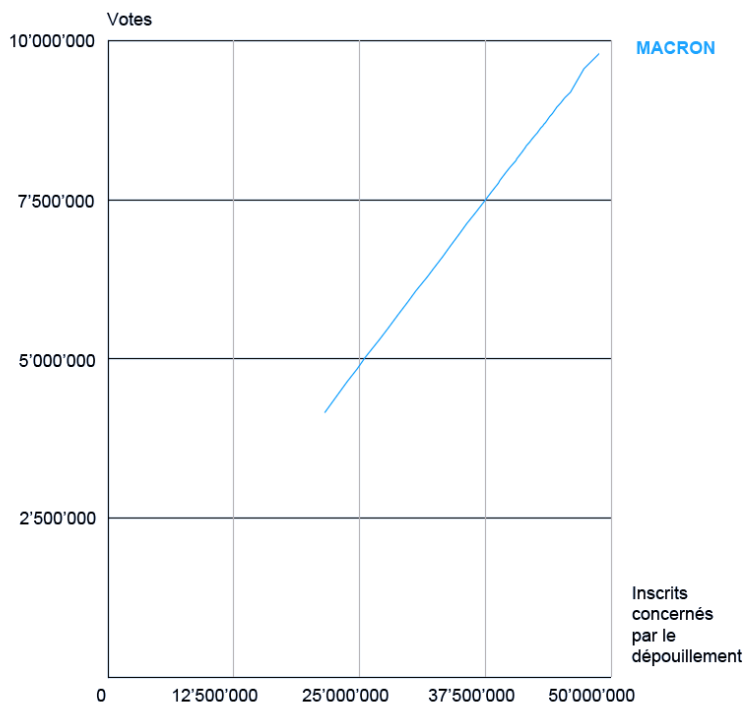
Nombre de votes en fonction de l'état officiel du dépouillement



Nombre de votes en fonction de l'état officiel du dépouillement



- Dans les cercles rouges, l'indication d'une progression trop faible pour le candidat LASSALLE et trop importante pour le candidat JADOT.
- En violet (droite), une projection possible (réelle) pour le candidat JADOT
- En rouge (droites), plusieurs projections possibles pour le candidat LASSALLE
- En rouge, l'écart entre la droite de progression et le résultat de l'injection de voix et d'inscrits qui a eu lieu d'un seul coup, vers 4h du matin.



Le score du candidat MACRON semble décrire une parfaite corrélation avec le nombre des inscrits, qui, pourtant, ne cesse de varier.

Nombre de votes en fonction de l'état officiel du dépouillement

